



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuvième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 13 novembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle

ABSENTS : Mme DAULL-ENTZ Sonia, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0081

N° de feuillet :

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Madame Joëlle RITT aux fonctions de secrétaire du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- DESIGNNE Madame Joëlle RITT en tant que secrétaire de séance.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuvième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 13 novembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZÖTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle

ABSENTS : Mme DAULL-ENTZ Sonia, Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0082

N° de feuillet :

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 septembre 2025

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 septembre 2025.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuvième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 13 novembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle

ABSENTS : Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0083

N° de feuillet :

3. Décision modificative n°2

Arrivée de Mme Sonia DAULL-ENTZ à 19h33.

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal, que nous arrivons à la fin de l'exercice comptable 2025 et qu'il convient de procéder au réajustement de certains comptes.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Op/d'Ordre 6811-01	Dotations aux Amortissements	+40.000,00 €
Cpte 023-01	Virt° à la section d'Investissement	- 40.000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Cpte 2324-518	Subventions d'équipement versées	+40.000,00 €
Cpte 21318-518	Autres bâtiments publics	- 40.000,00 €

Recettes

Op/d'Ordre 28188-01	Amortissements	+40.000,00 €
Cpte 021-01	Virt de la section Fonctionnement	- 40.000,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE les décisions budgétaires modificatives ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuvième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 13 novembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle

ABSENTS : Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0084

N° de feuillet :

4. Admission en non-valeur de créances éteintes

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que, le Service Gestion Comptable de Haguenau, lui demande de bien vouloir se prononcer sur une admission en non-valeur concernant des créances éteintes (établissements clôturés pour insuffisance d'actif). Le montant global des créances s'élève à 526,50 € et concerne uniquement la taxe sur la publicité extérieure.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

En effet, après enquête menée par le SGC, ces créances sont considérées comme irrécouvrables.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE l'admission en non-valeur des sommes susvisées.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuvième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 13 novembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle

ABSENTS : Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0085

N° de feuillet :

5. Engagement de crédits pour 2026

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'avant le vote du prochain budget primitif, l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) autorise l'exécutif de la Collectivité, sur autorisation de l'organe délibérant à engager, liquider et mandater

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, afin de pouvoir régler d'éventuelles dépenses non prévues actuellement dans les délais réglementaires, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuvième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 13 novembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle

ABSENTS : Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0086

N° de feuillet :

6. Fonds Vert / Aide aux Maires bâtisseurs : demande d'aide

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la loi de finances pour 2025 prévoit un dispositif d'aide financière destiné à soutenir la production de logements. Ce dispositif encourage la délivrance de permis de construire pour des opérations créant au moins deux logements, pour les

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

autorisations d'urbanisme délivrées du 1er avril 2025 au 31 mars 2026, et exige une mise en chantier rapide, au plus tard fin juin 2027.

Modalités et montants indicatifs de l'aide :

- Aide socle : 1 000 € à 2 000 € par logement
- Bonus logement social : 1 000 € à 1 500 € par logement social (locatif, accession sociale ou logements à caractère social portés par les communes)
- Bonus performance énergétique/environnementale : 1 000 € à 1 500 € par logement pour les opérations exemplaires (conformes aux définitions prévues aux articles R.171-2 ou R.171-3 du Code de la construction et de l'habitation, ou aux labels « bâtiment biosourcé » ou « basse consommation en rénovation »).

Les différents bonus sont cumulables. Les montants attribués tiennent compte des besoins de la commune en équipements publics, du soutien nécessaire au territoire et de la rapidité de réalisation des opérations.

Une nouvelle opération ayant été ajoutée pour 12 maisons au Haslen par Idéo - Pierres & Territoires (Procivis), il convient de solliciter une aide au titre du Fonds Vert / Aide aux Maires bâtisseurs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- SOLLICITE les aides de l'État au titre du Fonds Vert / aides aux Maires bâtisseurs,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuvième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 13 novembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle

ABSENTS : Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0087

N° de feuillet :

7. Subvention à Alsace Habitat pour la réalisation de 12 logements au 77 route d'Ohlungen

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Alsace Habitat prévoit la construction de 12 logements sociaux financés au 77 route d'Ohlungen répartis ainsi : 5 PLA1 (T2), 3 PLUS (T3), 4 PLS (T3).

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Dans l'intérêt de la commune que ces logements soient décomptés au titre de l'inventaire triennal 2023-2025, il est envisagé de verser à la société Alsace Habitat, une subvention foncière de 40 000 €.

En application de l'Article L302-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, cette subvention foncière constituerait une dépense déductible au titre du prélèvement « Solidarité et Renouvellement Urbain » (SRU) communal de 2026.

Un projet de convention entre Alsace Habitat et la Commune de la Schweighouse-sur-Moder telle qu'annexée à la présente délibération, fixe les modalités financières et administratives du versement de ladite subvention sous réserve que ces logements puissent être décomptés au titre de l'inventaire triennal 2023-2025 de la commune et que le dégrèvement au titre des dépenses déductibles du prélèvement SRU soit accordé en 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- SUBVENTIONNE Alsace Habitat à hauteur de 40 000 € pour la réalisation de 12 logements sociaux situés au 77 route d'Ohlungen, selon les conditions ci-exposées,
- SOLLICITE le dégrèvement des dépenses associées au titre des dépenses déductibles du prélèvement SRU,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention présentée en annexe, ainsi que tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuvième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 13 novembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle

ABSENTS : Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0088

N° de feuillet :

8. Echange de parcelles boisées avec les époux FRITZINGER

Sortie de M. Yves FRITZINGER

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que les époux FRITZINGER ont saisi la commune en vue de procéder à un échange de parcelles boisées avec la commune comme suit :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Parcelles boisées appartenant aux époux FRITZINGER

- Section 13 n°104 et 105 d'une contenance respective de 11,93 ares et 1,03 ares, lieudit « Batzendorfer Berg »
- Section 17 n°45 d'une contenance de 0,67 ares, lieudit « Kurze Erlen » et n°75 d'une contenance de 11,73 ares, lieudit « Hardwald »,

Soit une superficie globale de 25,36 ares.

Parcelles boisées communales proposées en échange :

- Section 16 n°71, 72 et 73 d'une contenance respective de 6,70 ares, 6,56 ares et 12,68 ares, lieudit « Hardwald »,

Soit une superficie globale de 25,94 ares.

Monsieur Dany ZOTTNER informe les membres du Conseil Municipal qu'il apparaît une différence de 0,58 ares au détriment de la commune et propose le versement d'une soulte au prix de 120 €/l'are par les époux FRITZINGER soit un montant de 69,60 €. Ces derniers ayant déjà donné leur accord.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'échange des parcelles boisées référencées ci-dessus avec les époux FRITZINGER,
- SOLLICITE le versement à la commune d'une soulte de 69,60 € par les époux FRITZINGER,
- PREND acte que les frais de notaire seront à répartir à part égale,
- CHARGE Me RITTER, notaire à Woerth, de la rédaction de l'acte à intervenir,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 1 (M. Fritzinger)

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuvième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 13 novembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle

ABSENTS : Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0089

N° de feuillet :

9. Aménagement de nouvelles salles de classe et réfection du toit de l'école du Moulin

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que la commune ambitionne de créer des nouvelles salles de classe au dernier étage du bâtiment de l'école du Moulin en lieu et place des appartements existants et de procéder à la réfection du toit de ce même bâtiment.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

La première phase des travaux consistera en la réfection globale du toit (charpente et toiture) du bâtiment, est estimée à 715 K € HT et se déroulera en 2026.

Coût prévisionnel de l'opération HT	715 000 €
Subvention Etat DSIL	286 000 €
Subvention Région Grand Est	107 250 €
Subvention Collectivité Européenne d'Alsace	71 500 €
Autres fonds propres	250 250 €

La seconde phase des travaux consistera en l'aménagement des salles de classe (démolition des appartements existants et création de salles de classe), est estimée à 424 K € HT et se déroulera en 2027.

Coût prévisionnel de l'opération HT	424 000 €
Subvention Etat DSIL	169 600 €
Subvention Région Grand Est	42 400 €
Subvention Collectivité Européenne d'Alsace	42 400 €
Autres fonds propres	169 600 €

Le montant total prévisionnel de ces travaux s'élève à 1 139 K € HT ainsi que 50 K € frais de maîtrise d'œuvre.

La date de clôture des demandes de subvention au titre de la DSIL 2026 est fixée au 31 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet tel qu'exposé,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter dès à présent des subventions auprès de l'État au titre de la DSIL, de la Région Grand Est et de la Collectivité Européenne d'Alsace susceptibles de financer ce type d'opération et de signer les éventuelles conventions à intervenir.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuvième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 13 novembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle

ABSENTS : Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0090

N° de feuillet :

10. Subvention énergies renouvelables

Monsieur Dany ZOTTNER, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique énergétique et de préservation du patrimoine, ce dernier avait décidé le 14 septembre 2009 d'une aide à l'effort d'économie d'énergie (prime aux particuliers plafonnée à hauteur de 250 €) ainsi que

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

d'une aide au maintien du patrimoine bâti (3,50 € le m² pour le ravalement des façades ordinaires et 6 € le m² pour le ravalement des façades à colombages ou pans de bois apparents).

Après étude des différents dossiers, il est envisagé d'attribuer les subventions suivantes :

Subvention ravalement de façades :

Nom	Situation du bien rénové	Montant de la subvention
HANAUER Vanessa	1 rue des Chênes	182,00 €
SCHNEIDER Clément	64 rue du Général de Gaulle	181,55 €
ERBS Yannick	1 rue Brûlée	120,52 €
	TOTAL	484,07 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement des subventions mentionnées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuvième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 13 novembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle

ABSENTS : Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0091

N° de feuillet :

11. Versement de la subvention communale 2025 aux associations

Sortie de M. Mickaël EPPINGER

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que chaque année, la commune verse en fin d'année une subvention aux associations sur la base de plusieurs critères : existence de locaux propres, politique à destination des jeunes, qualité de l'encadrement.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Il précise que l'enveloppe globale servant de base au calcul des subventions s'élève annuellement à 43 600 €.

Répartition des subventions à verser :

Nom de l'Association	Subvention 2025 allouée
Football Club Schweighouse	3 700 €
Union Sportive	8 500 €
Basket Club BCSO	3 100 €
Cercle Catholique Fidélitas	2 400 €
Tennis Club	1 400 €
Energym Schweighouse	8 500 €
Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Schweighouse-sur-Moder	3 600 €
Arts Martiaux	1 500 €
Running Team	1 700 €
Association du Foyer de la Paroisse Protestante	2 800 €
Association pour l'Aide à l'Action Humanitaire	500 €
Ski-Club	2 000 €
Association de Généalogie et d'Histoire de Schweighouse-sur-Moder et Environs	500 €
JIU JITSU	1 400 €
Les Randonneurs de la Moder	1 500 €
Seconde Jeunesse	500 €
TOTAL	43 600 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- AUTORISE le versement des subventions selon le montant ci-évoqué aux associations susmentionnées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 24 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 2 (M. Eppinger + 1 procuration de Mme Wackenheim)

N'ont pas pris part au vote : 0

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance
Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le 21/11/2025



ID : 067-216704585-20251119-2025DEL_0091-DE





DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuvième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 13 novembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle

ABSENTS : Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0092

N° de feuillet :

12. Subvention à l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Sortie de M. Mickaël EPPINGER

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour la prise en

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

charge de factures relatives à l'achat d'un réfrigérateur, d'une armoire de rangement et d'une machine de lavage pour le sol.

Le montant total des factures s'élève à 4 763,18 € TTC et il est d'usage que la commune subventionne ce type d'achats à hauteur de 15 % soit un montant de 714,47 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 714,47 € à l'AAPPMA de Schweighouse-sur-Moder,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 24 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 2 (M. Eppinger + 1 procuration de Mme Wackenheim)

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuvième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 13 novembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle

ABSENTS : Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0093

N° de feuillet :

13. Subvention au Tennis Club de Schweighouse-sur-Moder

Monsieur Claude LAMBERT, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par le Tennis Club de Schweighouse-sur-Moder pour la prise en charge de factures concernant divers équipements.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Le montant total des factures s'élève à 874,90 €. Il est envisagé de les subventionner à hauteur de 15 % soit un montant de 131,23 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la somme de 131,23 € au Tennis Club de Schweighouse-sur-Moder sur présentation des factures acquittées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuvième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 13 novembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle

ABSENTS : Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0094

N° de feuillet :

14. Rapport d'activité 2024 de la CAH

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rend obligatoire l'établissement d'un rapport d'activité annuel des établissements publics de coopération intercommunale, rapport qui doit être transmis aux Maires des communes membres

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

lesquels doivent le communiquer à leur Conseil Municipal. Ce rapport est accompagné du compte administratif 2024 (budget principal et budgets annexes) de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Ce rapport est disponible en Mairie pour consultation. Il a été envoyé à chaque conseiller par voie dématérialisée.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte de la présentation du rapport d'activité 2024 de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Résultat du vote : Prend acte

Pour : 0 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 26

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :



DELIBERATION

Conseil Municipal, le mercredi 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuvième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le jeudi 13 novembre 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie (Salle Du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur SPECHT Philippe, Maire

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme DAULL-ENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. YILDIRIM Ahmet, Mme BURCKEL Esther, Mme SEEL Sandra, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. FRITSCH Christian, Mme BARBIER Elsa, M. FRITZINGER Yves, M. SCHWEYER Denis

EXCUSES : Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne par pouvoir à Mme RITT Joëlle, M. FENNINGER Alain par pouvoir à M. HOERNER Hubert, Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. CHRISTMANN Michel par pouvoir à M. YILDIRIM Ahmet, Mme HUSER Vanessa par pouvoir à Mme CHAUDRON Isabelle

ABSENTS : Mme KRAUTH-HETZEL Stéphanie

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : RITT Joëlle

N° interne de l'acte : N°2025DEL_0095

N° de feuillet :

15. Décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de sa délégation accordée par délibération du 27 mai 2020 pour l'année 2025 :

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

1. Délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

- Nouvelles concessions : 7 concessions en colombarium, 7 concessions en pleine terre

2. Occupations temporaires du Domaine Public

- Terrasse Restaurant « Grand Pacha » de mai 2025 à septembre 2025
- 3 foodtrucks : Chris Délices du mois d'avril au mois de juin 2025 ; Angkor Foodtruck du mois d'avril au mois de juillet 2025 et Ed Traiteur depuis fin septembre 2025
- 1 fleuriste du 28 octobre 2025 au 1^{er} novembre 2025

3. Vente de bois

- Vente de lots de bois (157 m3) à dix personnes

Le Conseil Municipal,

- PREND acte des décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation.

Résultat du vote : Prend acte

Pour : 0 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 26

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
et le présent extrait certifié conforme au
registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



La Secrétaire de séance

Mme RITT Joëlle

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :